

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Stéphanie St-Amant**

<https://www.cadre21.org/membres/3955d20e01f7f31ee6f1fe2e>

Date d'obtention : 2024-04-09 21:34:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Entente entre le DPCP et les policiers.

Vise les écoles secondaire.

Demande que les intervenants ayant eu la formation seulement puisse intervenir dans des situations de sextage.

Méthode universelle, efficace et rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cohérence avec la direction et la TES.

Outil de référence Sexto pour valider les étapes d'intervention.

Utilisation de la grille d'évaluation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de demeurer dans mon mandat, rôle et responsabilités

Mes limites dans l'intervention.

Intervenir en individuel

Annoncer les étapes, agir en transparence.

Est-ce un acte impulsif ou malveillant ?

Confisquer le cellulaire si j'ai des motifs raisonnables.

Bien respecter les étapes pour ne pas nuire au processus.